

CONDITIONS GENERALES DE VENTE EN LIGNE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toute commande de billets, pour participer à des événements ou des entrées des équipements sportifs et culturels de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise. Ces commandes sont réalisées sur le site internet gpseo.fr, site de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise.

Le fait de passer commande implique une adhésion pleine et entière, sans aucune réserve, de l'acheteur, auxdites conditions générales de vente en ligne. La Communauté urbaine se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente en ligne. En cas de modification, il sera appliqué à chaque commande les conditions générales de vente en ligne en vigueur au jour de la commande. Aucune condition particulière, ni autres conditions générales émanant de l'acheteur ne peuvent, sans accord express de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, prévaloir sur les présentes conditions.

Toute condition contraire posée par l'acheteur sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Il est ici précisé que les billets de loisirs (événements ou entrées équipements sportifs et événements ou entrées équipements culturels) vendus en ligne sur gpseo.fr, demeurent la pleine et entière propriété de l'organisateur, la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

Dans les articles qui vont suivre, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise est désignée comme « l'organisateur ».

ARTICLE 1 : NATURE DES ACHATS EN LIGNE

Seront mis en vente sur le site gpseo.fr, site de l'organisateur, des billets pour des événements et des entrées pour des équipements culturels et sportifs communautaires.

Pour les achats en ligne de billets pour des équipements sportifs communautaires, l'acheteur devra se constituer un panier d'achat spécifique pour les billets des événements et des entrées sportifs.

Pour les achats en ligne de billets pour des équipements culturels communautaires, l'acheteur devra se constituer un panier d'achat spécifique, pour les billets pour des événements et des entrées culturels.

ARTICLE 2 : PRIX DES PLACES, DISPONIBILITES ET NOMBRE

2.1 : Le prix déterminé par l'organisateur est indiqué en euros sur les e-billets, toutes taxes comprises. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande et inscrit sur les pages relatives aux achats. Tout paiement s'effectue en euros quelle que soit l'origine géographique de la commande. Aucun frais de dossier n'est demandé à l'acheteur.

- 2.2 : Pour un seul et même évènement ou entrée, différents types de tarifs peuvent être proposés. Le tarif choisi par l'acheteur à la validation de la commande, sera ferme et définitif. Les achats de billets d'un évènement ou d'entrées s'effectuent en temps réel.
- 2.3 : Le nombre de places achetées en ligne ne peut excéder le quota disponible à la vente en ligne, géré par les différents équipements culturels ou sportifs. Le contingent total de places vendues par évènement ne peut être supérieur au nombre fixé par l'organisateur.
- 2.4 : Lors de la réservation en placement non numéroté, les places seront proposées en placement libre dans l'ensemble de la salle. Pour le Théâtre de La Nacelle qui a des places numérotées, le choix des numéros de places se fait en ligne dès activation de cette fonctionnalité.
- 2.5 : L'organisateur informe en temps réel l'acheteur quant à la disponibilité des places souhaitées lors de la passation de sa commande. Pour chaque évènement ou entrée, l'organisateur, détermine un plafond maximal du nombre de réservations cumulables par acheteur, toutes catégories de place confondues.
- 2.6 : Il est précisé que l'organisateur peut prévoir des conditions d'utilisation ou un règlement spécifique à un évènement. Toute acquisition de billet emportera l'obligation pour l'acheteur d'en respecter les conditions d'utilisation.
- 2.7 Pour un fonctionnement spécifique à certains évènements, l'organisateur pourra se réserver le droit d'échanger le e-billet contre une contremarque en lieu et place du billet initial. Dans ce cas-là, le nouveau billet sera à retirer sur le site avant le début de l'évènement.
- 2.8 : En cas de commande d'un pays autre que la France métropolitaine, l'utilisateur est l'importateur du ou des services concernés. Des droits de douane ou autres taxes locales ou droits d'importation ou taxes d'état sont susceptibles d'être exigibles auprès de lui. Ces droits et autres sommes ne relèvent pas du ressort de l'organisateur. Ils seront à la charge de l'acheteur et relèvent de son entière responsabilité, tant en termes de déclarations que de paiements aux autorités et organismes compétents du pays. Il appartient aux utilisateurs de se renseigner sur ces aspects auprès des autorités locales de son pays d'origine.

ARTICLE 3 : MODALITES D'ACHAT, DE PAIEMENT ET CONTROLE

- 3.1 : Le paiement des billets par l'acheteur s'effectue exclusivement par cartes bancaires et en euros et garantit un achat ferme et définitif.
- 3.2 : Les cartes acceptées pour le paiement sur le site gpseo.fr sont celles des réseaux CARTE BLEUE/VISA et EUROCARD/MASTERCARD. Dans le cadre de la lutte anti-fraude l'organisateur a mis en place le paiement 3D Secure, système de paiement par authentification. Ce service se déclenche pour les paiements par carte Bleue, Visa et MasterCard. Avec le 3D Secure (ou Verified by visa ou MasterCard SecureCode), la banque vérifie au moment du paiement l'identité de l'acheteur. Le procédé d'identification étant spécifique à chaque banque, il est demandé à l'acheteur de saisir le code de confirmation émis par sa banque par SMS. A aucun moment le numéro de carte bancaire de l'acheteur ne transite sur le serveur de l'organisateur.
- 3.3 : Le compte bancaire de l'acheteur est débité du montant de la commande toutes taxes comprises, dès la validation finale de la transaction.
- 3.4 : L'acheteur peut, à l'issue de chaque transaction, consulter sa facture de paiement sur le compte utilisateur s'il l'a créé lors de l'achat de ses billets sur le site gpseo.fr. Il se connecte à son espace client, dans la rubrique « Mon compte / Suivi de commande » à l'aide de ses identifiants. En cas de perte des identifiants, cliquer sur « mot de passe oublié ».
- 3.5 : Chaque transaction bancaire donne lieu à la création d'un seul et unique billet. Les billets sont nominatifs et ne peuvent comporter plusieurs places. Lors d'une commande en ligne groupée, les billets sont imprimés à partir d'un seul fichier PDF sur autant de feuilles A4 qu'il y a de billets à présenter à l'entrée de l'évènement ou de l'équipement culturel ou sportif. L'acheteur

reçoit immédiatement son(ses) e-billet(s) par mail à l'adresse mentionnée lors de la création de son compte, dès la confirmation du paiement.

- 3.6 : Tout acheteur qui aura acheté à prix réduit devra se munir de ses justificatifs, lors de l'événement. En cas d'absence de pièces justificatives, il devra payer le tarif plein par billet acheté.
- 3.7 : La clôture des achats des billets vendus en ligne se fera de 24 à 48 heures avant l'événement.
- 3.8 : En dehors des achats en ligne, une billetterie pourra être disponible sur site. Il est recommandé de joindre l'équipement concerné sur <https://www.gpseo.fr> pour vérifier la disponibilité des billets.

ARTICLE 4 : VALIDATION DE LA COMMANDE

- 4.1 : L'acheteur doit déclarer avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente avant la passation de sa commande. La validation du paiement de sa commande vaut acceptation ferme et définitive, sans aucune réserve, des présentes conditions générales de vente.
- 4.2 : La commande de billets n'est définitivement confirmée et n'engage l'organisateur qu'à réception de l'e-mail confirmant que la commande du(des) billet(s) a bien été validée donc payée.
- 4.3 : Quand l'acheteur valide sa commande, il déclare accepter les conditions générales de vente. Il déclare les accepter dans leur intégralité et sans réserve.
- 4.4 : Sauf preuve contraire, les données enregistrées par l'organisateur - <https://www.gpseo.fr> - constituent la preuve de l'intégralité des transactions passées entre l'organisateur et les acheteurs.
- 4.5 : Un mail sera adressé à l'adresse e-mail saisie lors de la commande afin de confirmer la réservation.

ARTICLE 5 : SECURISATION DES PAIEMENTS

Ce site fait l'objet d'un système de sécurisation des paiements utilisant un procédé garantissant la totale confidentialité des informations bancaires de l'acheteur. Les informations relatives au paiement sont cryptées depuis l'ordinateur de l'acheteur jusqu'au serveur de la banque.

L'organisateur utilise pour lesdits paiements la solution PPS fournie et élaborée par la société PAYLINE pour le panier culture et HTTPS pour le panier sport par l'intermédiaire du serveur de paiement Vériphone (PAYBOX).

ARTICLE 6 : DONNEES PERSONNELLES

La Communauté urbaine traite les données de l'utilisateur en respectant les règles de conformité du Règlement général sur la protection des données (RGPD) en vigueur depuis mai 2018.

Le traitement des données à caractère personnel est justifié par différents fondements (base légale) en fonction de l'usage que la Communauté urbaine fait desdites données.

Les bases légales appliquées aux principaux traitements sont les suivantes :

- le contrat : le traitement des données à caractère personnel est nécessaire à l'exécution du contrat auquel l'acheteur a consenti en acceptant les conditions générales de vente ;

- le consentement : le traitement des données à caractère personnel est accepté par le biais d'un consentement express pour les newsletters, les actualités et les bons plans. Le consentement peut être retiré à tout moment par l'acheteur.

6.1 : Finalité du traitement des données :

Les données seront collectées pour :

- le traitement d'une commande ou d'un achat,
- tenir l'utilisateur informé des événements (un consentement lui sera demandé),
- informer l'utilisateur de l'annulation ou du report d'un événement,
- gérer les inscriptions à des événements pédagogiques avec la tranche d'âge adaptée.

6.2 : Type de données collectées :

Ainsi dans le cadre des finalités d'achat, l'acheteur devra communiquer les données à caractère personnel suivantes :

- nom,
- prénom,
- courriel,
- adresse postale,
- numéro de téléphone,
- âge si besoin notamment pour les inscriptions aux ateliers pédagogiques.

6.3 : Sécurité et conservation des données

La Communauté urbaine prend toutes les mesures appropriées pour maintenir un niveau de confidentialité et de sécurité des données à caractère personnel.

Pour le traitement des données à caractère personnel ou sensible par des partenaires de la Communauté urbaine, la mise en œuvre de toutes mesures techniques et organisationnelles appropriées, de façon continue, pour sécuriser les données personnelles est formalisée par contrat avec obligation de respect des règles de conformité au RGPD en vigueur.

Dans le cadre de commandes, d'achat et de transactions, les données à caractère personnel de l'acheteur seront conservées pendant toute la durée légale nécessaire dans le respect des règles de conformités au RGPD.

Ci-dessous les durées de conservation des données à caractère personnel ou sensible licitement recueillies :

- gestion des commandes et des réclamations (10 ans) ;
- les données de carte bancaire à la suite d'un paiement ne sont jamais stockées, ni pendant, ni après la transaction, sur le site de la Communauté urbaine.

À l'issue de ces délais, les données à caractère personnel ou sensibles seront soit supprimées, soit anonymisées pour des études et/ou des statistiques.

L'hébergement des données à caractère personnel ou sensible traitées par la Communauté urbaine est traité et stocké en Europe et n'a pas vocation à sortir de l'Union européenne.

6.4 : Exercice du droit d'accès, de rectification et d'effacement

L'acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'oubli des données le concernant. Il peut donc exercer ce droit d'accès, de rectification et d'effacement dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à la conformité au règlement n° 2016/679 du 25 mai 2018 (RGPD).

Si un utilisateur souhaite s'opposer à un traitement de ses données personnelles préalablement recueillies par la Communauté urbaine, ou obtenir des informations sur des questions relatives à ses données, il peut contacter le délégué à la protection des données (DPD) nommé par la Communauté urbaine de la façon suivante :

- par courrier électronique en s'adressant à dpd@gpseo.fr ;
- par courrier postal à l'adresse suivante : Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise - Délégué à la Protection des Données - Bâtiment Autoneum - Rue des Chevries – 78410 Aubergenville.

L'acheteur peut également définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après sa mort de la même manière.

En cas de litige, l'acheteur dispose du droit de saisir la CNIL.

ARTICLE 7 : DROIT DE RETRACTATION, ANNULATION, MODIFICATION ET REMBOURSEMENT

7.1 : Conformément à l'article L. 221-28 du code de la consommation, les entrées et billets pour une date déterminée sont expressément exclus du droit de rétractation.

7.2 : Pour tout autre achat, objet des présentes CGV, conformément à la loi française et aux articles L. 221-18 et suivants du code de la consommation, l'acheteur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétraction sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité.

Le décompte du délai de 14 jours commence le lendemain de la conclusion du contrat. Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Un formulaire type de rétractation est annexé aux présentes CGV (annexe 1).

7.3 : Conformément à l'article L. 221-28 du code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas à la fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et/ou dont l'exécution a commencé, après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.

Dans la limite des conditions de rétractation ci-dessus, tout service souscrit ne peut faire l'objet d'un remboursement une fois la commande validée.

7.4 : Le paiement de la commande de billets signifie un achat ferme et définitif. Celui-ci n'ouvre aucun droit de remboursement, de reprise, d'échange, de report, de modification, à l'exception d'une annulation ou d'un report de la manifestation émanant de l'organisateur. Le cas échéant, le remboursement ne pourra intervenir qu'au profit de l'acquéreur initial du billet contre remise de ce dernier hors frais de gestion, conservés par l'organisateur.

7.5 : A l'exception de cas où le droit de rétractation serait exercé dans les conditions établies aux alinéas 7.1, 7.2 et 7.3 des présentes CGV et hors cas d'annulation dans les conditions visées ci-dessus, il est précisé qu'aucun billet acheté ne pourra faire l'objet d'un remboursement, même dans l'hypothèse où le billet n'aurait pas été utilisé par l'acheteur y compris en cas de perte ou de vol.

7.6 : Pour toutes décisions émanant de l'organisateur et affectant le déroulement de la manifestation, (annulation, report, modification de la programmation, changement de lieu de la manifestation) la responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée au-delà du droit au remboursement prévu à l'article 9.1.

7.7 : L'acheteur accepte que l'organisateur, dans le cas d'une annulation ou d'une modification des conditions du déroulement de la manifestation, utilise les coordonnées qu'il aura fournies lors de la passation de sa commande, afin de le tenir informé desdites modifications ainsi que de la marche à suivre.

7.8 : A l'annonce de l'annulation ou d'une modification, l'acheteur autorise l'organisateur à utiliser les coordonnées saisies lors de la réservation pour tenir l'acheteur informé de la marche à suivre.

ARTICLE 8 : RECLAMATION

Pour toute information, question ou besoin d'assistance, l'acheteur contactera directement l'équipement concerné dont les coordonnées se trouvent sur le site de l'organisateur : <https://www.gpseo.fr>.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE

- 9.1 : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur est responsable de plein droit, à l'égard de ses clients, de la bonne exécution des obligations résultant de contrats conclus à distance.
- 9.2 : S'il existe, le règlement intérieur propre à l'évènement ou au fonctionnement de l'équipement sportif ou culturel concerné peut être communiqué à l'acheteur par l'organisateur, soit directement sur le site de la manifestation, soit au travers du site internet de l'organisateur.
- 9.3 : L'organisateur recommande à l'acheteur de vérifier le filtre anti-spam de sa messagerie, afin d'assurer la bonne réception des mails de confirmation qu'il pourrait être amené à lui adresser.

ARTICLE 10 : DROIT APPLICABLE

La vente de billets effectuée au travers du site internet de l'organisateur est soumise à la loi française.

ARTICLE 11 : MODIFICATION DU PRESENT REGLEMENT

Les conditions générales de vente en ligne pourront être modifiées dès qu'une évolution des conditions de vente en ligne surviendra.

ANNEXE 1 : MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer à l'équipement concerné le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de [le professionnel insère ici son nom, son adresse géographique et, lorsqu'ils sont disponibles, son numéro de télécopieur et son adresse électronique] :

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*) /pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*) /reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

() Rayez la mention inutile.*